



الفدرالية المغربية للإعلام  
FÉDÉRATION MAROCAINE DES MÉDIAS

## Rapport des activités et actions de la Fédération Marocaine des Médias (FMM) Année 2016 et début 2017

La Fédération Marocaine des Médias (FMM) a poursuivi au cours de l'année 2016 son action d'accompagnement de l'élaboration des codes de réformes qui ont fini par être adoptés par l'institution législative.

La FMM a, par ailleurs, enregistré de nouveaux ralliements dans le secteur dont celui de l'Association des Radios et Télévisions Indépendantes (ARTI) le 17 mars 2016 en désignant Kamal Lahlou Président.

Par la même occasion, Kamal Lahlou Président de la FMM a été sacré Président de la Confédération Africaine des Radios et Télévisions Indépendantes (CARTI) le jeudi 19 mai 2016.

De manière générale, c'est sous le signe de la mobilisation que la FMM a survolé l'année écoulée tant au niveau catégoriel que national. Au cours de cette période, il fut d'abord question de continuer à poser les autres jalons de la réforme fondatrice :

1 - D'abord du cadre juridique devant régir le secteur médiatique. La FMM a ainsi contribué à l'élaboration des procédures relatives à la protection de la liberté de la presse pour atteindre le principal objectif qui réside en l'indépendance et l'accès à l'information.

2 - Le projet de Code de la presse et de l'édition moderne a été l'un des ateliers auxquels la FMM a pris une part active. La mouture comprend des dispositions visant essentiellement à garantir la liberté dans la pratique journalistique, à renforcer le rôle de la justice en matière de protection de la liberté de la presse, à appuyer la liberté de la presse électronique et à instituer le Conseil National de la Presse. Élaboré selon une approche impliquant les professionnels et les départements ministériels concernés, ce projet, finalement approuvé par les représentants du peuple, garantit également la protection juridique au secret des sources, assure l'accès à l'information et garantit la protection juridique des journalistes.

3 - Entre les réformes et mesures mises en place pour la promotion de la liberté du secteur audiovisuel, la FMM a œuvré pour une meilleure régulation du secteur audiovisuel au travers du renforcement de ses attributions et de son champ d'intervention.

4 - Ce résultat est le fruit d'efforts ininterrompus de la FMM qui a poursuivi sa contribution au chantier de réforme de la presse depuis la validation du projet de loi instaurant le Conseil national de la presse. Lundi 12 octobre, le projet de loi 89-13 a été en effet adopté en entérinant une revendication importante de notre fédération. Ce projet stipule qu'un journaliste «devra obtenir un diplôme universitaire équivalant à une licence afin d'exercer le métier de journaliste et avoir une carte de presse». Cette loi ne devrait pas constituer d'obstacles pour les personnes désireuses d'exercer le métier de journalistes mais ne disposant pas du précieux sésame. Les médias employant des journalistes n'ayant pas obtenu de licence ne seront pas sanctionnés, mais les journalistes ne justifiant pas d'une licence ne disposeront pas d'une carte de presse. L'idée est d'encourager ces personnes à avoir une expérience professionnelle et d'entamer des études universitaires par la suite afin de renforcer leurs acquis.

5 - Adopté lors du Conseil du gouvernement le 29 juillet 2016, le CNP, découlant de l'article 28 de la Constitution sera formé par 21 membres. Sept seront issus des Fédérations des médias, sept seront des journalistes ayant exercé pendant au moins 15 ans et sept sièges seront réservés à la société civile, tandis que la date des élections des membres du CNP va se matérialiser avec la formation d'un gouvernement. Le CNP, créé afin d'instaurer un système d'autorégulation du secteur, aura comme tâche d'octroyer les cartes de la presse, une tâche relevant jusque-là du ministère de la Communication.

Aujourd'hui, cette décision reviendra au CNP et les cartes seront signées par son Président. La décision de retrait de la carte de presse ne sera plus administrative non plus, mais devra se faire sur décision judiciaire. Le point de vue de la FMM a fini par prévaloir en considérant qu'il y avait là une entrave à la liberté et à l'indépendance. Le principe de respect de la déontologie journalistique sera, lui aussi, encadré par cette même institution.

6 - Longtemps défendue par notre fédération, la troisième phase de réforme de la presse concerne les médias électroniques. Ils viennent de bénéficier des mêmes avantages que la presse écrite et se prévalent de dispositions spécifiques à leur fonctionnement. Outre la reconnaissance légale, cette loi va pouvoir encadrer plusieurs aspects propres aux portails d'information. La décision de sanctionner un site, comme sa fermeture par exemple, ne relèvera plus du ministère de la Communication mais de la Justice. Les règles en matière de droit de réponse ont elles aussi été revues ? Ces dernières pourront se faire immédiatement, vu que les sites d'information fonctionnent en temps réel. Propriété intellectuelle, garantie du respect de la vie privée ainsi que la responsabilité de l'éditeur des commentaires émis par les lecteurs... Ces points ont été soulevés par la FMM et furent adoptés par le Conseil du Gouvernement.

7 - Par ailleurs, la FMM a participé, par la présence de son Président Kamal Lahlou à la Commission paritaire en charge de décider pour l'octroi dans les dossiers de demande des subventions. La FMM a insisté pour que cette politique d'aide aux supports soit accompagnée d'une politique de formation pointue en journalisme d'investigation qui viendrait soutenir le processus dans lequel est engagé le pays qui a mis en place plusieurs projets de formation continue au profit des journalistes destinés à promouvoir la déontologie, le pluralisme et l'accès à l'information.

8 - Compte-tenu de leur importance dans l'enracinement des pratiques démocratiques, la FMM a occupé les premiers plans des élections législatives. MFM, première radio nationale en termes d'audience, du groupe de notre Président Kamal Lahlou, s'est inscrite au pinacle de cette campagne pour la promotion de la démocratie dans notre pays. Elle a reçu en débats tous les leaders politiques en lice sans exception.

9 - Tenue depuis le mois de mai d'un marathon de réunions dédiées à l'élaboration et la mise en œuvre dans un esprit consensuel de projets stratégiques avant qu'ils ne soient soumis au Secrétariat Général du gouvernement.

10- Ces travaux ont été ponctués par de longues rencontres avec le Ministre de tutelle, Mr Mustapha El Khalfi, et depuis le 7 octobre dernier avec la ministre par intérim Mme Bassima Hakkaoui, consacrées à l'examen de questions relatives à la production législative en relation avec les domaines de la communication dans ses différentes expressions.

11 – Contribution efficace et distinguée des organes de presse (radios, télévisions, journaux) affiliés à la FMM au succès de la dernière campagne électorale qui a abouti à l'élection des nouvelles institutions permettant l'alternance gouvernementale.

12 - Action couronnée de succès d'envoyés spéciaux de la FMM dans différents pays, notamment africains, pour défendre la justesse de la position marocaine dans l'affaire du Sahara.

13 - La FMM a organisé un forum avec la participation de Driss Lachgar (USFP) Hamid Chabat (Istiqlal) Mustapha El Khalfi (PJD) et Nabil Benabdallah (PPS).

14 - Enfin, le lancement d'un site électronique hébergeant les activités de la FMM.

Kamal Lahlou a été réélu à l'unanimité Président de la Fédération Marocaine des Médias (FMM) pour un nouveau mandat, à l'issue de l'Assemblée Générale de cette Fédération tenue le jeudi 9 février 2017 à Casablanca.

Lors de cette Assemblée Générale, il fut procédé à la présentation du mot du Président et des rapports moral et financier, qui ont relaté les activités de la FMM.

Et après la discussion des rapports et leur adoption par les adhérents, l'Assemblée Générale a procédé à la reconduite de Kamal Lahlou en tant que Président et à la constitution du Bureau de la FMM. Abdallah El Amrani a été aussi réélu Président délégué.

Après la constitution du bureau au sein duquel un représentant de l'ARTI a été admis, les discussions ont été axées sur deux rendez-vous phares au cours de cette année 2017 :

- D'abord l'organisation d'une rencontre à Casablanca avec les représentants des principaux médias africains aussi bien de la partie francophone que de la partie anglophone du Continent. Presse écrite et audiovisuelle y seront présentes de sorte à consolider les partenariats dans l'esprit de la politique de coopération sud/sud prônée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Des projets communs sont en train d'être concoctés pour être signés lors de cette manifestation programmée au début de l'automne.

- La création d'un GRAND PRIX AFRICAIN DE LA PRESSE avec l'association des radios et télévisions indépendantes (ARTI) et l'organisation d'une gigantesque cérémonie pour la distribution des prix dans les différents genres du journalisme de la presse écrite et audiovisuelle. Seront retenus tous les talents africains issus des quatre coins du Continent.

**Fait à Casablanca, le 17 mars 2017**